

Crèches, scolarité, activités sportives : Certificats médicaux nécessaires ou non ?

À l'approche de la rentrée scolaire, vous êtes nombreux à prendre rendez-vous chez le médecin généraliste afin d'obtenir des certificats médicaux pour le sport, la crèche ou l'école.

Afin de vous faire gagner du temps, vous éviter d'avancer les frais voir d'avoir des frais, FO Énergie vous informe sur les situations pour lesquelles un certificat médical est réellement requis, et celles où il ne l'est pas.

Crèche

Admission	Absence	Si prise de médicament
Obligatoire	Obligatoire si ≥ 4 jours.	Non exigé

École

Absence	Participation EPS	Non-Participation EPS	Cantine	Protocole d'Accueil individualisé (PAI)
Obligatoire si maladie contagieuse	Non exigé	Obligatoire	Obligatoire si régime alimentaire spécial	Obligatoire

Sport

Les sports de loisir ou de compétition étant nombreux, n'hésitez pas à vous rendre sur :
Vous faut-il un certificat médical pour pratiquer un sport ?



Ce simulateur vous indiquera rapidement si un certificat médical est requis.

Pour toute demande d'information, rapprochez-vous de votre représentant local FO Énergie.

Agir, ne pas subir!